

## PROCES-VERBAL

de la séance du 25 mars 2024, 19h00,  
à l'Aula du Collège du Clos (3<sup>e</sup> étage), Vevey

<b>Présidente :</b>	Mme Willommet	Laurie
<b>Présent-e-s :</b>	Mme Berrocal	Sabrina
	M. Bonafonte	Sabine
	Mme Diaz	Tania
	Mme Fawer	Manon
	Mme Ferrari	Patricia
	Mme Kaeser Meleder	Daphné
	M. Méry	Edouard
	Mme Roy	Nathalie
	Mme Saille Roller	Bénédicte
	M. Waser	Jonathan
	Mme Wider-Nicoulaz	Myriam
<b>Excusé-e-s :</b>	Mme Akedjro	Halima
	M. Calhas	Ruben
	M. Christen	Jérôme
	M. Méan	Ambroise
	Mme Meylan	Sarah
	Mme Rivier	Delphine
	Mme Römer	Karine
	Mme Schaeli	Ochelio
	Mme Simonin	Anne-Francine

---

### Ordre du jour

#### 1. Liste de présence

Mme Willommet ouvre la séance et prie les membres de signer la liste de présence. Le Quorum est atteint malgré le grand nombre d'excusés.

#### 2. Validation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est validé.

Une question sur l'éducation sexuelle et une éventuelle collaboration avec le Bureau de l'intégration sont des objets qui seront traités au point « 8 : Divers et propositions individuelles ».

#### 3. Validation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2024

Le procès-verbal de la séance de janvier sera transmis et validé ultérieurement. Mme Pilet indique que les procès-verbaux littéraux sont extrêmement longs à rédiger. Mme Willommet précise que la charge de travail du Secteur éducation a été importante ces derniers mois et qu'il a fallu prioriser.

La Présidente propose que les comptes-rendus soient plus décisionnels. Mme Sailley suggère pour les points abordés longuement que les notes des intervenants soient transmises par courriel à Mme Pilet après la séance.

Mme Berrocal propose que des PDF des procès-verbaux soient compilés afin de retrouver rapidement des informations ou des décisions<sup>1</sup>.

#### **4. Informations du Service de la famille, de l'éducation et du sport**

Mme Willommet informe que le crédit d'ouvrage pour la rénovation de La Cheneau a été accepté le 14 mars dernier par le Conseil communal à une large majorité.

Mme Fawer indique que le législatif communal a approuvé dans ce même préavis la location du chalet de remplacement à Gruyères durant la rénovation, soit environ 18 mois. L'exploitation du chalet devrait débuter en septembre 2024 selon le même modèle que celui mis en place à Château-d'Oex. Le personnel de La Cheneau travaillera sur ce site avec une cuisine de production. Les activités continueront d'être organisées en collaboration avec les enseignants. La capacité du chalet fribourgeois permet d'accueillir 2 classes simultanément.

La Cheffe de service mentionne que le Secteur éducation est en charge de vider et de déménager La Cheneau. Cela représente un travail colossal. M. Guillaume di Paola, répondant technique, consacra durant les prochains mois une importante partie de son temps à cette tâche avec l'aide de l'équipe de La Cheneau et une entreprise de déménagement. Comme prévu, le chalet communal sera fermé aux activités scolaires à partir du 28 mars 2024.

Mme Fawer informe les membres du CETV qu'une fête « Avant travaux » est prévue à Château-d'Oex le vendredi 26 avril prochain et qu'une invitation électronique leur sera envoyée dans les meilleurs délais.

Mme Fawer indique que son service repense les préaux pour les rendre plus agréables, ludiques, conviviaux et frais (lots de fraîcheur). Le préau du Collège de la Veveysse a été choisi comme projet pilote d'une approche qui, à terme, concernera tous les établissements scolaires veveysans. La démarche participative, sous forme d'ateliers, consiste à impliquer activement les élèves dans la conceptualisation du projet afin que le site corresponde au mieux à leurs besoins et à leurs attentes. Ceci se fait en collaboration avec le Service de l'Urbanisme qui a élaboré, entre autres, un nouveau plan de circulation de la rue Louis-Meyer (piétonnisation envisagée). Dans le cadre de son projet « cour verte », la Fondation Radix a accordé un montant de CHF 40'000.- à l'Etablissement primaire. Ce montant sera alloué au préau de La Veveysse. La demande de crédit d'ouvrage sera soumise prochainement au Conseil communal.

Mme Fawer profite de cette occasion pour remercier l'Etablissement primaire de sa collaboration. Elle informe également qu'un projet similaire démarre au Collège des Crossets, avec une refonte totale du préau en lien avec l'Avenue des Crossets qui est attenante. Des mesures de sécurité seront adaptées sur cette avenue afin de permettre une transition harmonieuse avec le préau nouvellement aménagé. Tout ceci également dans la continuité du déploiement du plan de mobilité scolaire qui vise à sécuriser les déplacements des enfants durant et hors du temps scolaire.

---

<sup>1</sup> Note de l'auteure : tous les PV approuvés peuvent être consultés sur page suivante : <https://www.vevey.ch/vivre-vevey/enfance-et-ecoles/conseil-detablissement-de-vevey>

Ce projet sera également développé en collaboration avec le service de l'Urbanisme et un bureau d'architectes-paysagistes. La phase actuelle est celle de l'identification de la signalétique.

Par ailleurs, d'ici la rentrée 2024-2025, une fresque participative est prévue à l'Ecole des Moulins et au Collège de la Part Dieu. Ce projet sera réalisé avec le soutien de Nestlé et de l'ONG Paint a Smile.

Mme Fawer cite encore les projets relatifs à des développements de garderies ou encore le projet En Salauroz aux Monts-de-Corsier (construction d'un deck en bois couvert). Le Service de la famille, de l'éducation et du sport développe actuellement de nombreux projets et cela représente une charge de travail considérable et stimulante.

Suite au récent féminicide qui a eu lieu récemment à Vevey (le troisième en peu de temps), Mme Willommet souhaiterait proposer aux établissements une collaboration avec le programme « As de cœur » qui a pour but de prévenir les violences dans les relations et de promouvoir les compétences psychosociales chez les jeunes<sup>2</sup>.

Sur ce sujet, Mme Berrocal cite le rapport qui a été rendu au Service de la cohésion sociale et mentionne que certaines des mesures sembleraient davantage en lien avec les Service de la famille, de l'éducation et du sport qu'avec celui de la Cohésion sociale.

Mme Saille indique qu'il faut agir avec beaucoup de précaution car il est évident que le sujet des premières relations est très important mais deux des enfants de la femme assassinée l'an dernier sont scolarisés dans son établissement ; le trauma est encore extrêmement vif et présent. La Directrice indique également que l'EPS vient de terminer une semaine sur le thème du respect. Les élèves se sont énormément impliqués ce qui est très rassurant.

Mme Berrocal précise que le programme précité n'aborde pas forcément le sujet des féminicides mais qu'il poursuit l'objectif global de prévenir la violence dans le couple et de promouvoir les relations saines et respectueuses, qu'elles soient amoureuses, amicales, familiales ou professionnelles. Mme Saille répond que cette prévention est déjà faite au sein de son établissement par Profa mais qu'elle prendra volontiers connaissance des documents relatifs à ce programme.

Mme Kaeser Meleder trouve vraiment intéressant de travailler en lien avec les sujets de violences auxquels les élèves sont confrontés tant dans la vie réelle que sur les réseaux sociaux. Mme Saille est parfaitement d'accord et précise que son établissement collabore aussi avec Action innocence pour travailler sur ces thèmes. Elle estime par ailleurs que les parents devraient prendre la responsabilité de dialoguer sur ces sujets avec leurs enfants mais constate qu'il y a souvent une difficulté à mettre des limites par rapport au téléphone. Probablement dans un souci de respect de l'intimité de l'enfant. Les actions menées consistent dès lors à les sensibiliser et les accompagner afin que les parents puissent pleinement assumer leurs rôles.

Mme Roy trouve ces programmes très intéressants et relève l'importance de développer les compétences psychosociales chez les jeunes élèves qui sont déjà confrontés à la violence dans les premières années d'école.

---

<sup>2</sup> <https://www.radix.ch/fr/ecoles-en-sante/offres/as-de-coeur/>

Mme Saillely propose d'examiner le programme As de cœur avec son équipe PSPS. Mme Willommet remercie la Directrice et précise qu'il s'agit uniquement d'une suggestion et qu'elle a conscience que cela fait peut-être doublon avec des actions déjà mises en place actuellement.

La Présidente indique qu'un mandat a été confié à Unisanté afin de mener une étude sur les l'ensemble des prestations communales liées à la jeunesse.

Mme Roy mentionne que cela rejoint ses observations. En effet, l'école n'a pas toujours la possibilité de diffuser les informations des différents programmes ou projets mis en place par la Ville. Certes, la brochure d'Animai a toujours été transmise via l'école et cette année, le flyer pour l'Open Sport a pu être distribué. Le flyer de la tournée de l'Animanbule a été créé et sera transmis aux parents prochainement. Elle espère que le projet « @oût » sera également partagé via l'agenda de l'élève.

Cependant, Mme Roy relève que la collaboration entre l'école et le secteur de l'intégration dans le cadre de la semaine prévention contre le racisme pourrait être améliorée. Les informations concernant ces événements n'ont pu être relayées par l'école que tardivement. Un partenariat avec l'établissement scolaire dynamiserait la présence des familles des élèves à ces événements et permettrait aux enseignants d'être partie prenante dans la lutte contre le racisme. Un flyer devrait pouvoir être transmis plus rapidement (au moins une quinzaine de jours avant les manifestations). Mme Roy a passé ce message lors de sa rencontre avec Mme Maya Cherix, chargée de projets auxiliaires du service de la cohésion sociale. Elle transmettra cette information au sein de son service.

Compte tenu des délais, Mme Roy a transmis les informations sur les animations prévues (à la Jouerie, à la maison de quartier de l'Espace Bel-Air, à la villa Métisse ou au centre EVAM) aux parents de ses élèves et à ses collègues des Crosets par WhatsApp. Une projection au cinéma Rex et une animation sous forme de contes ont également eu lieu.

Mme Ferrari indique que certaines communes diffusent un livret en début d'année scolaire avec l'ensemble des activités destinées aux familles. Mme Roy mentionne qu'il existe un livret cantonal.

Mme Fawer précise que cette question a déjà été clarifiée il y a une dizaine d'années car de nombreuses associations souhaitaient diffuser les informations par le biais des élèves. Selon elle ce qui est intéressant c'est de définir la communication entre les différents services de la Ville et l'école. Elle précise également que les informations sont distribuées uniquement avec l'accord des Directions d'établissements. Il faut en outre être vigilant à ne pas encombrer l'agenda de l'élève.

Mme Berrocal demande si le parlement des jeunes est créé. Mme Willommet répond que les démarches sont en cours.

## **5. Quart société civile**

Plusieurs membres du Quart société civile ont démissionné durant cette année scolaire, il y a dès lors trois places vacantes.

Mme Willommet lit l'article 10 du règlement du CETV concernant le mode de désignation des membres du Quart société civile.

Les membres du CETV émettent les suggestions suivantes afin de compléter ce quart :

- Bibliothèque municipale
- Scouts
- Conservatoire de musique
- Sociétés sportives (basket, gymnastique, etc.)
- Crescendo ou La Lyre de Vevey

#### **6. Retour sur les rencontres avec les délégués de classe**

M. Méry s'est rendu à la rencontre des délégués de 5-6P au collège de la Veveyse avec Mme Romina Verna. La responsable des délégués de classe met en place des activités afin d'encourager les élèves dans la prise de parole (jeux d'intervention, jeux de rôles, etc.).

Mme Saillely indique qu'il n'y a actuellement pas de responsables des délégués des 7-8P. En revanche, le Conseil de direction a reçu les délégués. Les grands de 11ème souhaitent organiser une journée multiculturelle pour les petits.

Les prochaines dates de rencontres des délégués seront communiquées ultérieurement.

#### **7. Fête des écoles 2024**

##### **Bar du CETV**

M. Waser indique qu'une structure pour l'Eurofoot est prévue aux Jardins du Rivage. Il est envisagé d'emprunter ces structures pour le bar du CETV. Si cela n'est pas possible, M. Waser indique qu'un bar sera construit comme l'année dernière. Selon les informations transmises par Mme Simonin, les élèves de l'EPS devraient tenir 6 stands. Mme Roy précise, après vérification, qu'il n'y aura pas de match le 27 juin 2024.

Le club de Kung Fu fera une petite démonstration et initiation ainsi que le club d'Unihockey Riviera Raptors proposera une animation (jeux de tirs au but, etc.). L'emplacement doit encore être validé.

Mme Willommet indique que la manifestation a été validée par la Municipalité en veillant à préserver les espaces dédiés à la Fête des écoles.

M. Waser assistera à la prochaine réunion du groupe de travail de la Fête des écoles afin de clarifier les derniers détails.

Mme Roy demande si les infrastructures de l'Eurofoot sont compatibles avec le cortège de la fête des écoles. Mme Fawer répond que le Secteur éducation a pris en compte les demandes émises au sein du groupe de travail et que des discussions sont en cours pour faire valoir les besoins de la Fête des écoles. Les besoins émis par les services de la Ville et leurs partenaires ont été exprimés clairement et seront prioritaires par rapport aux besoins de l'organisateur de la Fan Zone.

Mme Ferrari rappelle que le groupe de travail de la Fête des écoles s'est réuni à plusieurs reprises et que l'arrivée des 900 élèves au Jardin du Rivage a été anticipée.

Mme Berrocal demande si la vaisselle réutilisable est prévue pour cette manifestation. Mme Fawer répond que le Secteur éducation met à disposition ce matériel. Elle invite les partenaires à émettre des besoins précis afin qu'ils soient pris en compte.

Mme Kaeser Meleder demande si le nombre de stands nourriture sera plus étoffé que l'an dernier. Mme Waser mentionne que Mme Simonin a annoncé 5 ou 6 stands de nourriture.

Mme Saillely demande que la tranquillité des élèves durant les cours soit respectée afin qu'ils puissent travailler dans de bonnes conditions. L'espace de récréation doit également être maintenu. Elle remercie également le Secteur éducation de la tenir informée des manifestations envisagées à proximité des collèges tout en précisant l'importance que cela revêt pour l'organisation du travail des enseignants.

M. Waser indique que l'organisation de la tenue du bar sera un copié-collé de l'année dernière.

## 8. Divers et propositions individuelles

Mme Berrocal mentionne une pétition lancée par des parents contre l'éducation sexuelle dans un autre canton. Elle souhaiterait savoir si la tendance est la même à Vevey.

Mme Diaz travaille à Profa, en qualité de spécialiste en santé et conseils sexuels. Elle également membre de l'association ALECSS (association des spécialistes en santé sexuelle de Suisse latine). Elle précise que Profa observe une situation tendue dans le canton de Vaud et que la tendance à lancer des pétitions contre l'éducation sexuelle se répand dans toute l'Europe.

Mme Ferrari informe que le Collectif parents, créé durant la pandémie pour interdire le port du masque aux élèves, intervient surtout à Genève. La Directrice indique que lors d'une réunion de parents, elle a dû rappeler la procédure afin de dispenser les élèves d'éducation sexuelle. En effet, les parents doivent participer à la soirée des parents sur le sujet ou demander une rencontre à l'infirmière scolaire puis adresser un courrier. Le but étant que les parents s'informent avant de demander une dispense. Elle précise également qu'un membre du collectif genevois précité a pris contact avec elle pour savoir si l'éducation sexuelle était obligatoire à Vevey. Mme Ferrari a expliqué la procédure qui a semblé convenir à l'interlocutrice.

Mme Saillely informe qu'au secondaire, il y a 2 ou 3 demandes de dispense par an. Cela concerne surtout des filles. Mme Ferrari indique que les demandes de dispenses sont plus nombreuses au primaire.

M. Méry s'interroge sur le rôle de l'école dans le cadre de l'éducation sexuelle qui selon lui est de la responsabilité des parents. Mme Roy ne partage pas cet avis et précise que l'école joue également un rôle dans l'éducation des enfants au sens large.

Mme Diaz indique que l'éducation sexuelle joue également un rôle de prévention contre les abus sexuels. Elle donne le chiffre de 3 enfants abusés sexuellement par classe et rappelle l'importance de transmettre des informations claires aux enfants. Elle relève également le danger d'une éducation sexuelle qui serait donnée par une famille dysfonctionnelle. Malheureusement encore trop d'enfants, d'adolescents ou d'adultes apprennent tardivement à poser des limites par rapport à leur corps.

Mme Berrocal est satisfaite et rassurées par les réponses qui ont été données.

La prochaine séance aura lieu le **lundi 3 juin 2024 à 19h00 au Collège Jean Kratzer (salle 1.16).**

La séance est levée à 20h45.

La Présidente :

La Secrétaire :

Laurie Willommet

Esther Pilet